

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### du mardi 19 décembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-huit heures, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire.  
Convoqué le 13/12/2023.*

**Présents :** HERMOUET Mireille - PROUST Didier - DURAND Christophe - CHARRON Aline (arrivée à 19h00, a pris part au vote à partir de la délibération n°069/2023) - RENAUD Franky - JAULIN Denis - FRAPPIER Catherine - PELTIER Sylvie - BAUDILLON Ludovic - PERSICO Maryline – RETAILLEAU Sabine - TURPAULT Marie-Thérèse - VERDEAU – CAUNEAU Bernard (arrivé à 19h00, a pris part au vote à partir de la délibération n°069/2023)

**Absents :** BOUDEAU Richard (ayant donné pouvoir), CHIRON Corinne (ayant donné pouvoir), ROUSSEAU Françoise (ayant donné pouvoir) - ROUSSEAU Mathieu

**Secrétaire de séance :** PERSICO Maryline

#### 1. Complexe sportif : validation du marché de maîtrise d'œuvre

Délibération DE-2023-068 en Préfecture le 27/12/2023 -n°085-218502086-20231227-DE\_2023\_068\_DE

Dans le cadre du projet de construction de la salle de sports, Madame le Maire a présenté l'offre proposée par le cabinet PELLEAU & Associés au titre de ses honoraires pour la maîtrise d'œuvre, d'un montant total de 425 725,19€ TTC comprenant les missions de base (conception, assistance, direction et contrôle), l'OPC (ordonnancement pilotage et coordination) et les missions complémentaires (bureaux d'études techniques).

Cette rémunération tient compte de la prime reçue pour la participation au concours (18 000€ TTC)

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a validé l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet PELLEAU & Associés.**

Observations complémentaires :

- Étude à prévoir des utilisations de bâtiments communaux pour maintenir les futures activités éventuelles en 2025, dans le cadre d'une organisation d'ensemble
- Étude du schéma d'ensemble

#### 2. Budget Primitif 2024 : ouverture de crédits avant le vote du budget primitif

Délibération DE-2023-069 en Préfecture le 27/12/2023 -n°085-218502086-20231227-DE\_2023\_069\_DE

Mme CHARRON Aline et M. CAUNEAU Bernard ont rejoint la séance à 19h00 et vont donc prendre part au vote.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services avant le vote du budget primitif 2024, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Montant
2116	Cimetière	5 000 €
21578	Autres matériels et outillages	10 000 €
2182	Matériel de transport	6 000 €
2184	Mobilier	4 500 €
2188	Autres achats divers	2 500 €
2315 opération 89	Travaux de voirie divers	43 420 €
2183	Matériel bureau et informatique	750 €
2313	Travaux sur bâtiments communaux	12 500 €
2313 opération 117	Travaux Salle Ocarina	1 250 €
2313 opération 120	Travaux école Charles Perrault	2 500 €
2313 opération 123	Travaux Foyer des Jeunes	500 €
2313 opération 127	Travaux Salle Rabelais	1 750 €
2313 opération 125	Travaux Espace Jean Yole	1 250 €
2313 opération 128	Logement impasse Tiraqueau	3 750 €
2313 opération 129	Construction salle omnisports	395 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces ouvertures de crédits.**

**3. Approbation de la convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et ses Communes membres**

*Délibération DE-2023-070 en Préfecture le 27/12/2023 -n°085-218502086-20231227-DE\_2023\_070\_DE*

La Communauté de Communes Vie et Boulogne et la commune, selon leurs domaines respectifs de compétences, peuvent intervenir dans la lutte contre les dépôts sauvages.

La Communauté de Communes met en place un partenariat (au nom des communes adhérentes) avec la société CITEO qui pourra ainsi :

- établir et mettre en œuvre le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)
- opérer un suivi des dépenses et des opérations au titre de la Convention LDA et assurer le reporting auprès du Responsable du groupement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le projet de convention entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne (en qualité de coordonnateur mandataire du groupement) et la CITEO.**

#### 4. Achat et cession véhicule au Service Technique

Délibération DE-2023-071 en Préfecture le 27/12/2023 -n°085-218502086-20231227-DE\_2023\_071\_DE

Depuis 2003, la commune était propriétaire d'un véhicule Renault Trafic qui n'est plus en mesure de rouler. Il a donc été signé l'achat d'un nouveau véhicule auprès du garage BEAUVOIS AUTOMOBILES (via le Garage BOUYER) pour la somme de 30 740,16€ dont une prime à la conversion de 7 000€, soit un prix à payer de 23 740,16€ TTC. Ce nouveau véhicule sera livré en janvier 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord sur la cession du véhicule au garage SAS BEAUVOIS AUTOMOBILES afin de bénéficier de la prime à la conversion de 7 000€.**

#### 5. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Décisions prises par délégation depuis la dernière séance :

Droits de Préemption Urbains :

N°	Date	Propriétaire	Notaire	Adresse	Parcelle	Surface
32	13/11/2023	VINET Christelle	Me BRIANCEAU Henri	2 impasse Colbert	AB 955	7a13ca
33	22/11/2023	SOYER Guillaume DROUILLET Mélanie	Me SICARD Fabienne	4 Rue du Quartz	F 577	6a94ca
34	23/11/2023	GUIBERT Guillaume	Me SICARD Fabienne	2 impasse de la Boulogne	AB1057 AB1060	1a14ca 1a95ca

#### 6. Informations diverses

Communication :

Distribution du bulletin communal annuel par les conseillers municipaux, avant le 7 janvier 2024.

Familles et Solidarité :

Prestation de service pour le restaurant scolaire du 15 décembre 2023 jusqu'au 15 juillet 2024 par Madame VIAUD Délia, Diététicienne-Nutritionniste. Prestation facturée 50€/heure (sur le temps de présence réel), sur la base de 7h00 tous les 15 jours.

Madame VIAUD Délia est mandatée pour réaliser les missions suivantes :

1) Aide à l'élaboration et la validation des menus (équilibre alimentaire, produits de saison, prise en compte des contraintes organisationnelles...)

- 2) Suivi du respect de la loi Egalim
- 3) Suivi du respect du plan de maîtrise sanitaire
- 4) Suivi financier du coût des denrées
- 5) Communication/Animation

Personnel communal :

Démission (pour raisons personnelles) de Madame MIMAUD Caroline au 31.12.2023 qui occupait un poste d'accompagnement des enfants au restaurant scolaire.

Publication de l'offre d'emploi du poste comptabilité dans le cadre du futur départ en retraite de l'agent actuel au 01.10.2024.

Date à retenir

Vendredi 19.01.2024 : Cérémonie des vœux – Salle Ocarina- 19h00

► Prochaine séance de conseil municipal : **mardi 16 janvier 2024 à 19h30**

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h30.